

**AVIS DU MAIRE**

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ **Le lundi 23 janvier 2023 à 20h00 à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 19 janvier 2023

Le Maire  
Arnaud PRAILE

A handwritten signature in blue ink is positioned to the left of a circular official seal. The seal is red and contains the text 'MAIRIE DE SAINT MALO DU BOIS' and '(Vendée)' around a central emblem.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

**I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Marchés signés

**II FINANCES**

- OGEC – Demande de subvention exceptionnelle
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées
- Projet de rénovation du restaurant scolaire – Subvention DETR 2023 – Approbation du plan de financement

**III AFFAIRES FONCIERES**

- Vente d'une parcelle communale au Restaurant Bar « le Maritou »
- Convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée

**IV RESSOURCES HUMAINES**

- Convention définissant les modalités de la prestation « Paie » assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

**V INTERCOMMUNALITE**

- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif – Exercice 2021
- Demande de fonds de concours exceptionnel – Aménagement sentier pédestre centre bourg

**VI QUESTIONS DIVERSES**